



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : DELIBERATION PORTANT  
MODIFICATION DE LA DUREE  
HEBDOMADAIRE DE TEMPS DE  
TRAVAIL – Service GUICHET FAMILLES**

**Délibération n° 2025.07.02.081**

**Rapporteur : Michel ROUGÉ**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu l'avis du comité social territorial en date du 25/06/2025,  
Vu le tableau des effectifs,

Compte tenu que le guichet familles est un service pivot dans la prise en charge des familles, qu'il est un lieu ressource et de soutien à la parentalité.

Considérant que l'activité soutenue du service nécessite au minimum pour mener ces missions, qu'il y ait un accueil permanent pour accompagner les familles au quotidien et soutenir les actions menées par l'agent responsable du service,

Compte tenu que la durée hebdomadaire du poste d'assistant administratif du guichet familles est à temps non complet de 28 heures hebdomadaires,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'assistant administratif du guichet famille, au grade d'adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe, permanent à temps complet afin de répondre aux besoins du service guichet famille en charge des affaires scolaires, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants,

**Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :**

- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, l'emploi d'assistant administratif du guichet famille à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, au guichet familles, au grade d'adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe ;

<p><b>Membres en exercice : 29</b> <b>Membres présents : 22</b> Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 juin 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p style="text-align: center;"><b>18 JUIL. 2025</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Tanguy THEBLINE</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier '68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

18 JUL 2025

ID : 031-213102825-20250702-DEL22025081-DE

- Créer, à compter de la même date, un emploi d'assistant administratif du guichet familles, à temps complet, relevant de la catégorie C au service guichet familles à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, au grade d'adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des effectifs sera mis à jour.

**Voté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

**Tanguy THEBLINE**  
Secrétaire de séance,



**Michel ROUGÉ**  
Maire,



<p><b>Membres en exercice : 29</b> <b>Membres présents : 22</b> <b>Absents excusés Représentés : 7</b> <b>Absent : /</b></p> <p>Date convocation : 26 juin 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p> <p><b>18 JUL. 2025</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE</b></p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>